

# SUPPLEMENT au Journal de Roubaix

du 27 Mai 1868.

## CORPS LÉGISLATIF

(Compte-rendu analytique.)

Séance du vendredi 15 Mai.

Suite — voir le Journal de Roubaix du 24 Mai.

**M. Pouyer-Quertier**, continuant :

Malheureusement, à l'opération régulière de l'admission temporaire, il s'en est substitué une autre. L'acquit à caution sert à ceci : On fait entrer 10,000 tonnes de fer par les frontières du Nord; on en fait ressortir 10,000 tonnes par les frontières du Midi, et le pouvoir qui a permis l'entrée en franchise au Nord exige qu'une prime soit payée au idi par l'exportateur, non au Gouvernement, mais au constructeur. Il en résulte que l'Etat ne reçoit pas un centime de ce droit; c'est le constructeur qui le perçoit.

Cette vente de l'acquit à caution au profit d'un trafiquant a donné lieu au Sénat à une vive discussion. La question légale a été si supérieurement traitée par M. le procureur général Delangle que je n'ai rien à ajouter à ses paroles. Il a déclaré que la loi était violée.

Et, en effet, la loi de 1836 qui autorise l'importation à charge de réexportation impose l'obligation, non-seulement de faire sortir une quantité égale à celle qui est entrée, mais encore le même fer.

Et bien, en autorisant la vente des acquits à caution, vous êtes arrivés à ce résultat signalé par M. Delangle : Ce n'est pas l'identité qui sort, c'est l'équivalent. La loi est donc violée. Et cependant le premier devoir d'un ministre, c'est de faire respecter et de respecter la loi.

Il en résulte que le fer du Nord est en concurrence avec un fer qui ne paye qu'un droit de 2 fr. au lieu de 6 fr., droit qui d'ailleurs est perçu non pas par le Gouvernement, mais par le constructeur. Il y a là une atteinte violente portée à l'intérêt du Nord et je ne comprends pas qu'il faille tant insister pour obtenir l'exécution d'une loi qui est formelle. Vous tolérez un abus. Vous riez les uns et vous favorisez les autres.

S'il y a une modification à apporter à la loi, pourquoi n'en pas saisir le Corps législatif? Si le traité de commerce nous enlève le droit de faire nos tarifs, si le sénatus-consulte nous enlève le régime de nos colonies, et si de plus les ministres peuvent interpréter les lois à leur guise, où en viendrons-nous en fait de législation commerciale? (Mouvements en sens divers.) La circulaire du 6 mai, par laquelle vous avez cherché à remédier aux graves abus des acquits à caution, n'est qu'un expédient.

Je le répète, si la loi est mauvaise, saisissez le Corps législatif, discutez les intérêts du pays; mais renoncez à résoudre ces graves questions dans le cabinet d'un ministre. (Nouveau bruit. — Approbation sur quelques bancs.)

Maintenant, j'arrive aux fers. On a importé en France 62,000 tonnes de fonte et 58,000 tonnes de fer, en tout, 120,000 tonnes, qui, d'après l'estimation de M. le ministre, auraient coûté 27 millions, produit 147 millions, et donné en salaires la somme de 100 millions. Comment! vos 120 millions de kilogrammes de fer auraient donné 100 millions de salaires! Mais à quel prix les estimez-vous donc quand ils sont fabriqués?

J'ai là le tableau des douanes. J'y vois que le prix des machines à vapeur est évalué à 3 fr. 20 le kilogramme; les appareils complets autres que les machines à vapeur, à 1 fr. 50 le kilogr.; les ouvrages en fonte à 70 fr. les 100 kilogr.; les ouvrages en tôle, à 2 fr. 10 le kilogr. Eh bien, je fais l'appel à tout homme qui sait ce que c'est qu'une machine: Quelle est la machine aujourd'hui qui peut valoir 3 fr. le kilogramme? Nous avons assez acheté de machines à vapeur pour savoir qu'elles valent 1 fr. le kilogramme.

Il en est de même pour les ouvrages en tôle que tous les grands ateliers de France vendent à 50 centimes le kilogr. Il y a dans cette enceinte des hommes éminents, s'occupant de métallurgie, qui pourraient affirmer ces chiffres. Et, si ces chiffres sont exacts, savez-vous à quoi se réduisent les 147 millions présents dans votre tableau? Juste à 47 millions! En vérité, je ne puis comprendre comment on fait pour présenter à M. le ministre du commerce des chiffres pareils; et je me demande quels sont les renseignements qui servent de base aux évaluations des tableaux des douanes.

**M. le ministre d'Etat**. Voulez-vous me dire qui fait ces évaluations?

**M. Pouyer-Quertier**. Je crois que c'est une commission que vous appelez commission des valeurs.

**M. le ministre d'Etat**. Assistée de toutes les chambres de commerce de France!

**M. Pouyer-Quertier**. Je m'adresse à vous, monsieur le ministre, qui connaissez si bien ces questions, et je vous demande si vous admettez que les ponts en fer soient payés 2 fr. 10 c. le kilogr? (Bruit.)

Je voudrais bien connaître la compagnie de chemin de fer qui consentirait à payer ce prix, alors qu'au Creuzot elle peut acheter des ponts à raison de 50 centimes le kilogramme. Qu'on me repende si l'on

peut! Il faut pourtant sortir de ces exagérations, car voyez où conduit l'excès de ces terreurs! M. le ministre a supposé que les salaires procurés en France par cette fabrication du fer importé, s'élevaient à 100 millions; eh bien, en réalité, le total des salaires ne dépasse pas 10 millions. On s'est trompé d'un zéro, d'un zéro qui fait une différence de 90 millions.

Maintenant, il y a un fait encore plus remarquable. En 1852, lorsqu'on a fait l'évaluation de ces travaux, on la portait à 1,450 francs. Depuis 1852, le prix de la fonte a baissé de 210 à 110 francs; le prix du fer, de 250 à 200 francs. Eh bien, malgré cet abaissement de 50 0/0 sur la matière première, malgré le perfectionnement des procédés, au lieu de diminuer l'évaluation, on l'a augmentée! On a amélioré l'outillage, diminué le prix de revient, et vous doublez la valeur des produits! Il y a là une erreur grosse comme le monde: il faut la faire disparaître de vos tableaux de douane. (Sur quelques bancs: Très-bien! très-bien!)

Je ne parlerai pas des cuivres; ils sont soumis au régime des acquits à caution dont ils demandent la suppression avec non moins de raison. On trouverait dans les tableaux des douanes la même anomalie que pour les fers, seulement dans des proportions moins considérables.

Je ne ferai que mentionner les machines chères que nous vendons à l'étranger, les locomotives qui sont évaluées à 1,750 fr. la tonne. L'évaluation ici est plus rapprochée de la vérité. Elles valent 1,350 fr. avec le tender.

Je passe à l'industrie lainière. L'honorable M. Quesne, en termes excellents, en a fait connaître très-exactement la situation. Cette industrie passe, auprès de M. le ministre du commerce, pour faire des exportations considérables. Elle en faisait pour 229 millions en 1860. Est venu le traité de commerce. On nous donne aujourd'hui la somme de 99,442,000 fr. pour le montant de nos exportations avec l'Angleterre. Sur ce point, il est difficile de savoir la vérité. Il n'y a pas ici de types comme pour les fers. Cependant, j'ai fait venir d'Angleterre le tableau de l'importation des laines expédiées de France, pour voir si nos chiffres concordent avec les chiffres anglais.

J'ai le regret de dire qu'il n'y a entre les uns et les autres aucune analogie. D'après les tableaux anglais, l'Angleterre reçoit de tous les pays du monde, du Zollverein, de la Belgique, de la France, en produits manufacturés de laine, passementerie, rubans, tissus, pour une somme de 43,500,000 fr.

D'après les tableaux français, nous avons à nous seuls, exporté en Angleterre 99,642,000 fr. de tris-de laine. L'Angleterre n'en ayant reçu que 43 millions, qu'est devenue la différence? Est-ce que par hasard elle serait tombée dans le canal? Je n'en ai pas entendu parler. (On rit.)

La ville de Roubaix a produit, en 1866, 190 millions. L'année suivante, le produit était moindre d'un tiers d'après l'évaluation de la chambre de commerce. Il reste 127 millions.

D'après les mêmes données, la diminution du travail en 1860, a été de 35 0/0. Le fait est incontestable. Des ateliers se sont arrêtés, d'autres se sont fermés. C'est encore 44 millions à déduire. Le produit de 1867 pour Roubaix ne dépasse pas 83 millions.

A quel chiffre s'est élevée l'importation des tissus anglais similaires en 1867? D'après les tableaux de douanes à 26 millions pour les articles laine et coton ou le coton domine; total 30 millions.

Ces 30 millions ont été apportés à la douane française et déclarés par l'importateur au plus bas prix possible. L'attribution peut être évaluée à 10 millions. Le total de l'importation anglaise est donc de 40 millions, c'est-à-dire égale à la moitié de la fabrication de Roubaix.

Et vous vous étonnez que Roubaix réclame! Et quand nous vous apportons nos plaintes, vous nous opposez une individualité, laissant de côté les chambres de commerce! Au lieu de citer le nom d'un homme, d'ailleurs respectable pour qui ne parlez-vous pas des quarante autres membres de la chambre de commerce de Mulhouse, qui ont autant de valeur que M. Jean Dolfus?

Les chambres de commerce sont une chose bonne ou mauvaise. Si, pour vous enseigner, vous choisissez des individualités à côté d'elles, présentez-nous une loi et nous verrons s'il y a lieu de les supprimer.

Mais quand vous voulez connaître l'opinion commerciale d'un centre, consultez une personne, laissez de côté toute l'industrie qui proteste, en vérité, c'est un singulier système dans un pays qui a pour base le suffrage universel. Pourquoi consultez-vous un individu et non la chambre de commerce de la ville? C'est parce que celle-ci n'est pas dans vos idées.

Que n'avez-vous au moins consulté aussi l'associé de M. Jean Dolfus, M. Verling, qui, sur une grande filature, créée

en 1860 et coûtant 2 millions, a perdu 1,200,000 fr.

Mais vous ne citez que ceux qui sont de votre avis. Voilà pourquoi, au lieu de nous citer l'opinion de la chambre de commerce de Saint-Pierre lez Calais, vous nous avez apporté une pétition dont les signataires ont été recueillis par un commis voyageur.

C'est que l'opinion de cette chambre de commerce n'est pas conforme à la vôtre. Encore une fois, si les chambres de commerce ne font pas leur devoir, supprimez-les; si elles le remplissent, écoutez-les. (Très-bien! très-bien! sur plusieurs bancs.)

**M. Haentjens**. Modifiez leur élection, mais ne les supprimez pas.

**M. Pouyer-Quertier**. Comment! les chambres de commerce veulent se concerter! et elles ne peuvent pas! Le ministre ne les y autorise pas! Il leur est interdit de correspondre entre elles!

J'ai vu en Angleterre les chambres de commerce se réunir pour ainsi dire en concile. J'ai entendu discuter là les intérêts les plus graves; et chez nous, où les intérêts sont multiples et nous séparons souvent, quelque sympathie et quelque estime que nous ayons les uns pour les autres, nous ne pouvons pas même correspondre! Sommes-nous donc des conspirateurs, et notre premier intérêt n'est-il pas la paix et la prospérité du pays? (Nouvelles marques d'approbation. — Bruit.)

J'arrive à l'industrie du lin. Vous connaissez par la délibération de la chambre de commerce de Lille, adressée au Gouvernement, la situation de l'industrie lainière dans le département du Nord. Je n'ai rien de plus à dire sur ce point. Comme l'a si bien expliqué hier l'honorable M. Thiers, pendant la crise américaine toutes les industries textiles autres que celles du coton ont pris un essor considérable. Cet état a duré 5 ans.

Pendant cette période, il s'est fondé de grands établissements. Voilà, qu'il me soit permis de le dire en passant, à quelle cause il faut attribuer cette augmentation de population à Lille, à Roubaix, que M. le ministre signalait à la dernière séance. Pour ne parler que de Roubaix, au moment où le traité de commerce a été conclu, cette ville travaillait depuis longtemps à transformer le tissage à la main en tissage à la mécanique. On y a créé des usines; on y a appelé les ouvriers des campagnes qui ne pouvaient plus avoir de travail chez eux. Ils sont venus nécessairement dans la ville. Voilà pourquoi la population s'est accrue.

M. le ministre a ajouté que le produit des octrois avait doublé à Roubaix. Je le crois bien: les taxes ont été élevées de 4 et 5 francs à 8 francs.

En tout cas, aujourd'hui la situation est bien changée. Sur 700,000 broches, 200,000 sont arrêtées. Ces 700,000 broches produisaient une valeur de 160 millions. En bien, il est entré cette année pour 28 millions de fils et tissus de lin venant de l'étranger. Vous avez donc vu tort de dire que les usines qui s'étaient arrêtées vont se rouvrir. C'est impossible dans les conditions actuelles. Les souffrances ne sont pas passées.

Que n'avez-vous cité aussi Rouen? A Rouen, la population diminue; les ateliers se ferment. Ce n'est pas là, je pense, de la prospérité. Vous dites que les prix des salaires n'ont pas baissé; c'est vrai, mais on a diminué la durée du travail, et, au commencement de la séance, je demandais à M. le ministre du commerce d'envoyer au préfet de la Seine-Inférieure une dépêche pour savoir combien d'ateliers sont fermés depuis six semaines. J'attends sa réponse. Je le répète: ce n'est pas là de la prospérité.

Plusieurs voix. Reposez-vous! — A Demain!

**M. Pouyer-Quertier**. Je suis aux ordres de la Chambre, mais il me reste à parler encore de plusieurs industries et je lui serais reconnaissant de remettre la suite de la discussion à demain. (Oui! oui!)

**M. le Président Schneider**. Il n'y a pas d'opposition? (Non! non!) La discussion est continuée à demain.

La séance est levée à six heures.

Le chef des secrétaires-rédacteurs, MAUREL-DUPEYRÉ.

## Séance du Samedi 16 Mai.

PRÉSIDENCE DE S. EXC. M. SCHNEIDER.

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal de la séance du 15 mai est lu par M. le marquis de Conegliano, l'un des secrétaires.

OBSERVATIONS SUR LE PROCÈS-VERBAL.

**M. Edouard Dalloz**. Suivant moi, on commet depuis deux jours une erreur qu'il importe de ne pas laisser s'accréditer. M. le ministre du commerce nous a dit que la valeur des produits métallurgiques exportés s'élevait à 140 millions. D'un autre côté, suivant M. Pouyer-Quertier, cette même valeur ne s'élevait qu'à 47 millions. Soit qu'on adopte l'un ou l'autre de ces chiffres, la totalité de l'exportation semble, d'après ce qu'on soutient, ne résulter que de ce qu'il y a 27 millions de matières premières importées, grâce aux acquits.

On oublie, à mon sens, qu'alors même que le trafic des acquits à caution n'aurait pas lieu, il y aurait toujours une quantité considérable de produits métallurgiques français exportés. Quel que soit le chiffre total des exportations qui ont lieu par le bénéfice des acquits, il faut en déduire le chiffre des exportations qui auraient lieu en tout état de cause, soit environ 50 0/0, qui s'exporteraient par le fait seul que ce sont des produits plus fins.

**M. le ministre d'Etat**. L'honorable M. Edouard Dalloz paraît supposer que les 140 millions dont il parle représentent toute l'exportation française. Ils ne représentent que les admissions temporaires. Il y a dans les états de douanes un autre chiffre de 20 millions qui représente le reste de l'exportation. Ces états établissent très-nettement la distinction entre les produits exportés avec ou sans le bénéfice de l'admission temporaire.

Le procès-verbal est adopté.

INTERPELLATIONS.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations de MM. Pouyer-Quertier, Jules Brame, Kolb-Bernard et plusieurs de leurs collègues sur les conséquences du régime économique de la France.

**L. L. EExc. MM. Rouher**, ministre d'Etat; **de Forcade la Roquette**, ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics; **Vuitry**, ministre président du conseil d'Etat; **Baroche**, ministre de la justice et des cultes; **MM. le général Allard**, de Lavehay et Cornudet, présidents de section au conseil d'Etat; **Ozenne** et **Barbier**, conseillers d'Etat, siègent au banc des commissaires du Gouvernement.

**M. le président Schneider**. La parole est à M. Pouyer-Quertier pour terminer son discours.

**M. Pouyer-Quertier**. Je remercie la Chambre de vouloir bien m'accorder encore aujourd'hui la parole pour quelques instants.

Avant de reprendre la discussion, je voudrais vider immédiatement une question avec M. le ministre du commerce.

M. le ministre me permettra de lui rappeler les paroles qu'il a prononcées au Sénat en février dernier dans la discussion sur les admissions temporaires. Je dis d'abord que les observations que faisait tout à l'heure l'honorable M. Dalloz est importante et fondée; il est évident qu'alors même qu'il n'y aurait eu aucune admission temporaire de fers et de fontes étrangères, une certaine quantité de nos fers et de nos fontes aurait été exportée. Je pose maintenant ma question à M. le ministre du commerce.

Dans la séance du Sénat du 4 février, M. le ministre, examinant quels avaient été les résultats des admissions temporaires pour le travail national, portait à 26 millions la valeur des produits importés de l'étranger, poids pour poids, et à 140 millions celle des produits exportés, et il ajoutait que ces admissions temporaires de matières premières avaient procuré à nos ouvriers 100 millions de salaires. Comment concilier ce dernier chiffre avec celui de 63 millions que M. le ministre donnait au Corps législatif avant-hier comme montant des salaires procurés aux ouvriers par la totalité du travail de la métallurgie française? Je demande comment les admissions temporaires, qui ne représentent qu'une partie du travail de nos ateliers de fer, ont pu procurer à elles seules plus de salaires que le travail total de cette industrie.

Il est évident que le travail de transformation que les fers entrés en admission temporaire ont reçu dans nos usines est compris dans le travail général de ces usines qui a procuré ces 63 millions de salaires. Encore un chiffre, par conséquent, à mettre au nombre des illusions. J'attends la réponse de M. le ministre. (Mouvements divers.)

Voilà ce que disait M. Michel Chevalier en 1847. (Mouvements divers.) Eh bien, je demande aux hommes qui ont mis l'industrie de l'Aveyron en présence de la concurrence étrangère, quelle est aujourd'hui la situation des forges de ce département? Cette situation est déplorable, aussi déplorable que dans le reste de la France.

**M. Auguste Chevalier**. Vous ne la connaissez pas.

**M. Pouyer-Quertier**. Quant à nous, nous avons toujours maintenu et nous maintenons fermement les principes qui, jusqu'en 1850, avaient fait la France prospère. Qui voudrait nous faire changer d'opinion? Ceux qui en ont changé eux-mêmes! Nous, nous nous sommes associés énergiquement à l'œuvre première de l'Empereur à la pensée que si fait des années 1852 à 1860 la plus belle période de prospérité que notre pays ait jamais eue. (Mouvements divers.)

J'ai dépeint la situation de l'industrie des fers, de l'industrie du lin. Je vous ai dit que les exportations de tissus enregistrées par l'administration des douanes n'étaient qu'une pure fantasmagorie, que loin d'avoir augmenté, elles avaient diminué en même temps que nos débouchés.

Je n'attribue pas au traité de commerce

la crise des céréales ni la crise américaine. Encore cette dernière vous offrait-elle des compensations sur certains points du territoire. L'industrie de la laine, de la soie, du lin en ont profité et ont fait contre-poids à la ruine des autres. Dans tous les cas, je tiens compte de ces causes néfastes que vous ne pouvez empêcher.

Mais il y a d'autres causes contre lesquelles vous auriez pu résister davantage, et qui ont porté le trouble dans l'agriculture, le commerce et l'industrie. Je veux parler de ces grandes compagnies financières qui sont venues soustraire de la bourse de nos paysans des masses considérables d'argent, toutes leurs économies; qui ont empêché l'agriculture de trouver du crédit à de bonnes conditions, qui ont créé des opérations fictives pour les lancer sur la Bourse de Paris, et non pour les exploiter, car elles ne connaissent pas l'exploitation industrielle; elles ne connaissent que l'exploitation de la crédulité publique. (Mouvements divers.)

Les hommes qui ont créé ces grandes compagnies ont fait aux affaires intérieures un tort permanent. Il ne faut pas l'imputer au traité de commerce, qui n'en est pas responsable.

Ce sont les promesses fallacieuses de ces hommes, propagées et publiées sous toutes les formes, répandues à profusion dans les campagnes, qui font qu'aujourd'hui on ne peut trouver de petit artisan, d'homme d'ordre, d'économie et de conduite, qui n'ait été victime de ces entreprises.

**M. le ministre du commerce**. Nous vous repondrons. Vous faites une confusion complète.

**M. Pouyer-Quertier**. Nous verrons s'il y a une explication possible. M. le ministre n'a pas nié que l'industrie métallurgique fût dans une situation malheureuse, mais il a voulu démontrer qu'elle était dans une prospérité relative, et il en a cherché la preuve dans les progrès qu'elle a faits, dans l'extension de la production. Mais la grande production n'est pas toujours un signe de prospérité. Les ateliers qui, dans ces derniers temps, se sont mis à travailler nuit et jour, n'ont fait qu'arriver plus sûrement à la ruine.

Quand un homme a engagé dans une industrie sa fortune, celle de sa famille, celle de ses amis, et qu'il les voit compromises, il cherche à étendre sa production. C'est un effort désespéré qui n'est le plus souvent qu'une nouvelle cause de ruine. C'est le moyen le plus onéreux, le plus déplorable pour arriver au bon marché. Bientôt on ne travaille plus que deux jours sur trois, puis un jour sur deux. La production diminue alors, tandis que les frais généraux restent, les mêmes; les salaires disparaissent et l'industrie est frappée.

Voilà ce qui est arrivé pour l'industrie métallurgique. M. le ministre a parlé de transformation, d'inventions nouvelles, des aciers Bessemer. Mais est-ce que ces inventions n'étaient pas appliquées en France avant le nouveau régime économique? D'ailleurs, tout le monde ne se jette pas à corps perdu dans les inventions nouvelles. Sur cent, il y en a quelquefois quatre-vingt-dix-neuf de mauvaises. Il faut trouver la bonne, si l'on ne veut pas courir à la ruine.

On a reproché à certains ministres d'avoir changé d'opinions au point de vue économique. Les ministres n'ont pas été les seuls à changer. Nous avons vu aussi de singuliers revirements d'opinion chez des économistes, chez des professeurs de cette prétendue science économique qui n'en sera une que le jour où elle s'appuiera sur l'étude des faits et de la pratique. Savez-vous ce que disait autrefois un de ces professeurs, qui sollicitait alors les suffrages des électeurs de l'Aveyron?

**M. Auguste Chevalier**. C'est un argument vieux de vingt-cinq ans.

**M. Pouyer-Quertier**. Il disait: Tout député de l'Aveyron, quelles que soient ses opinions en théorie, doit désirer que l'on conserve les garanties accordées à l'agriculture; que l'industrie des fers se développe dans le département. Tout député de l'Aveyron, s'il est homme de bon sens, doit penser que le moment serait mal choisi pour toucher aux tarifs des fers.

Quand on veut examiner à fond la funeste influence de ces hommes qui veulent nous faire croire qu'ils ont augmenté la fortune publique, on voit qu'il n'y a dans leurs affaires que boursoufflement, exagération, et pas une opération sérieuse.

Ces opérations ne valent quelque chose qu'à l'état de promesses. Mais au moment de l'exploitation pratique, elles disparaissent en fumée. Sur la sollicitation de ces compagnies, la France a engagé des montages d'or au dehors, environ 6 milliards! (Dénégations.) En voulez-vous le détail?

L'intérêt seul de cette somme à 5 0/0, qu'elle aurait pu trouver dans nos chemins de fer, dans nos travaux d'intérêt public, dans des placements agricoles, industriels, cet intérêt eût aidé le pays à grandir en bien-être, en richesse, à traverser les crises. Il y a eu là pour la France une perte de 300 millions. C'est presque la somme que vous avez eu à payer à l'étranger pour suppléer à l'insuffisance de la récolte des céréales.